



Contrat
Chaleur
Renouvelable
Territorial

Chaleur

Renouvelable en Périgord

Le Département de la Dordogne porte en partenariat avec la Fédération des Cuma (FD Cuma 24) et le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 24) un second Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) soutenu par l'ADEME.

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, permet d'accélérer l'émergence de projets en faveur de la transition énergétique du territoire en proposant un accompagnement technique et financier aux maîtres d'ouvrage publics et privés.

L'objectif d'ici 2028 est d'atteindre une production d'EnR de 15 GWh.

Quel est l'intérêt de ce contrat ?

En inscrivant leurs projets dans ce contrat territorial, les maîtres d'ouvrage bénéficient :

- **d'une expertise** sur les différentes solutions EnR envisagées (notes d'opportunité gratuites) ;
- **d'une assistance technique** à toutes les étapes de leur opération avec des interlocuteurs dédiés ;
- **d'aides financières de l'ADEME** grâce au regroupement des petits et moyens projets permettant de prétendre collectivement au Fonds Chaleur
 - > **jusqu'à 70% des honoraires** pour la réalisation d'études de faisabilité,
 - > **financement forfaitaire au MWh** attribué en fonction du volume d'EnR annuel valorisé (cumulables avec d'autres subventions publiques).

Quels sont les projets de chaleur renouvelable éligibles ?

Sont éligibles les installations de production de chaleur à partir de :

- **Chaleur fatale** des processus industriels
- **Solaire thermique** pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels
- **Géothermie** pour le chauffage et le rafraîchissement
- **Biomasse** (création ou renouvellement) avec des chaudières plaquettes, granulés de bois, miscanthus, coquilles de noix...
- **Réseau de chaleur** (création ou extension) associé à ces 4 types d'EnR et répondant à certains critères techniques.

Qui sont les porteurs de projets concernés par ce dispositif ?

- **Communes et intercommunalités**
- **Entreprises privées** (industrielles, agricoles ou tertiaires)
- **Bailleurs sociaux**
- **Etablissements médico-sociaux**
- **Associations**

Quelques exemples de réussites



Manoir Puymarteau - Brantôme en Périgord Projet privé de géothermie sur sondes

En vue d'y développer une activité SPA/Bien être, le Manoir Puymarteau a fait le choix de la géothermie pour ses besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) ainsi que pour le rafraîchissement l'été. Cette installation se compose de pompes à chaleur (PAC) et de ballons tampons pour le plancher chauffant. La production géothermique est assurée par 8 sondes de 100 mètres.



Commune de Sanilhac Projet public de géothermie sur sondes

Pour le chauffage et le rafraîchissement de sa maison de santé pluridisciplinaire, la commune de Sanilhac a opté pour une solution écologique et discrète : la géothermie. 4 sondes verticales de 100 mètres de profondeur, une pompe à chaleur eau/eau associée à un ballon tampon, permettent de satisfaire 100 % des besoins de chauffage et de rafraîchissement.



Commune de Saint-Geniès Projet public de chaufferie biomasse

La commune de Saint-Geniès a réalisé la construction d'une chaufferie comprenant un silo maçonné d'une capacité de 30 m³. Une chaudière Eco HK 70 fournit la chaleur à l'école maternelle et à l'école primaire par un réseau technique. Le remplissage du silo se fait par soufflage au même titre que du granulé. Celui-ci offre une autonomie d'1 mois et demi minimum.

Retrouvez toutes les Fiches des retours d'expérience
des projets réalisés en cliquant sur le lien.

Contacts

SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies

Cédric CHAMINADE
Vincent DECQ
Émilie BASTIDE
Gestionnaires en Énergies
05 53 06 62 35
energies@sde24.fr

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

Fanny TRIBOULET
Agent de développement changement
climatique - transition énergétique
07 85 47 38 42
f.triboulet@dordogne.fr

CUMA
DORDOGNE

Simon SALORT
Animateur Énergies Renouvelables
Fédération des Cuma de Dordogne
06 40 66 21 93
simon.salort@cuma.fr